ASPRO

ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES
PROFESSIONNEL·LE·S DU SPECTACLE VIVANT

Assemblée générale 2025

Rapport

ASPRO

ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES
PROFESSIONNEL·LE·S DU SPECTACLE VIVANT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

26.03.2026 au Bâtiment4 à Esch-sur-Alzette

Présent·e·s sur place et en visioconférence (33) : Julia Ariete, Ela Baumann, Jean Bermes, Luisa Bevilacqua, Brian Caillet, Gianfranco Celestino, Jill Christophe, Pauline Discry, Angélique D'Onghia, Hadi Deaibes, Modestine Ekete, Nataša Grujović, Piera Jovic, Nora Koenig, Ashton Laffineur, Aifric Ní Chaoimh, Noa Nies, Pierre-Jean Perrussel-Morin, Georges Maikel Pires Monteiro, Stéphanie Ribeiro, Konstantin Rommelfangen, Luca Schmitz, Anne Simon, Paul Schumacher, Dan Tanson, Mandy Thiery, Claire Thill, Clio Van Aerde, Claire Wagener, Dagmar, Weitze, Peggy Wurth, Meva Zabun, Giovanni Zazzera. Claire de Boursetty, coordinatrice des activités.

Excusé.e.s avec procuration : 65 membres

Ordre du jour

1. Mot de la présidente
2. Modification des statuts de l'association
3. Présentation du rapport d'activité 2025
4. Présentation des activités pour l'année 2026
5. Présentation du bilan financier 2025
6. Rapport des réviseures de caisse
7. Approbation des comptes de 2025 et décharge du trésorier
8. Approbation du budget 2026

ASPRO asbl
12, rue du Puits L-2355 Luxembourg
N° RCS : F11308
info@aspro.lu
www.aspro.lu

9. Nomination de deux réviseur·e·s de caisse
10. Décharge du conseil d'administration
11. Élection du nouveau conseil d'administration (15 sièges)
12. Élection du·de la président·e, du·de la vice-président·e et du·de la trésorier·ière par le conseil d'administration
13. Divers
14. Échange et discussions

1. Mot de la présidente

Claire Wagener souhaite la bienvenue à tou·te·s dans la salle au Bâtiment4 ainsi que sur Zoom. Comme c'est la première fois qu'ASPRO propose une Assemblée générale hybride, elle donne quelques informations pratiques sur le vote et les prises de parole des membres présent·e·s en ligne. La présidente revient sur l'année 2025, très riche en événements avec notamment la signature d'un accord sur les *Minima tarifaires sectoriels négociés* en décembre 2025 avec la Theater Federatioun et le travail sur la déontologie, en dialogue avec le Ministère de la Culture. Elle remercie les membres du CA pour tout le travail et l'engagement fourni en 2025 et insiste sur le fait que l'arrivée d'une deuxième salariée en la personne de Claire de Boursetty permet à ASPRO de travailler de manière encore plus efficace et de proposer aux membres un accompagnement diversifié. Elle remarque que l'équipe d'ASPRO a fait face en 2025 à plusieurs situations conflictuelles dans lesquelles se sont retrouvé·e·s des membres demandant conseil à ASPRO.
Cf. Rapport d'activité en annexe pour le détail du mot de la présidente.

2. Modification des statuts de l'association

Claire Wagener explique que récemment des membres d'ASPRO ont porté des affaires devant un tribunal et que dans l'état actuel des statuts, l'association n'a pas la possibilité de soutenir officiellement ses membres devant la justice. Elle donne la parole à Claire de Boursetty qui revient en détail sur les deux modifications qui permettront à ASPRO de pouvoir défendre les intérêts de ses membres et de les aider devant la justice. Le CA propose de modifier les statuts à deux niveaux : au niveau de l'objet de

l'association (article 2) et au niveau des pouvoirs du conseil d'administration (article 13).

Art. 2. L'association a pour objet de regrouper et représenter les professionnel·le·s du spectacle vivant auprès des autorités, des employeurs et de la société civile. Dans ce but, elle constitue un lieu de rencontres et d'échanges entre les membres, travaille à la protection et l'amélioration du statut et des conditions de travail des professionnel·le·s du spectacle vivant, et prend position sur les sujets d'actualité attenant au spectacle vivant.

Dans le cadre de la réalisation de son objet social, l'association peut engager tout moyen légal, y compris toute action en justice, tant en demande qu'en défense, afin d'assurer sa propre défense ou la défense des intérêts collectifs matériels et/ou moraux qu'elle représente ainsi que les intérêts de ses membres.

L'association peut organiser des événements se rapportant à ces objectifs ainsi que des actions en vue de rassembler les fonds nécessaires à l'exercice de ses activités. Elle peut associer à ses activités des collaborateur·rice·s bénévoles et rémunéré·e·s ainsi que d'autres associations et organismes privés ou publics.

~~Art. 13. Le conseil d'administration représente l'association dans ses relations avec les particulier·ère·s et les pouvoirs publics dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires et l'engage valablement à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux administrateur·rice·s mandaté·e·s.~~
~~Le conseil d'administration peut sous sa responsabilité déléguer des pouvoirs à l'un·e ou plusieurs de ses membres ou à des tiers pour les affaires courantes.~~

Art. 13. Le·la président·e représente l'Association dans tous les actes de la vie civile et en justice.

Un règlement d'ordre intérieur adopté par le conseil d'administration peut cependant prévoir, entre autres, la signature conjointe du·de la président·e et d'un autre membre du conseil d'administration pour certains actes qui engagent l'association financièrement.

Il·elle peut agir en justice au nom de l'Association, tant en demande qu'en défense, après autorisation du Conseil d'administration, sauf urgence.

Il·elle peut déléguer, par écrit, tout ou partie de ses pouvoirs, y inclus la possibilité d'agir et de représenter l'association en justice, à toute personne qu'il·elle jugera utile, de manière ponctuelle ou permanente, sur autorisation et selon les éventuelles conditions fixées par le Conseil d'administration.

Il est important de noter que le CA décide toujours si, quand, pourquoi, dans quelle mesure… l'association agirait en justice.
La modification des statuts est acceptée par un vote unanime.

3. Présentation du rapport d'activité 2025

Brian Caillet, Claire de Boursetty, Jill Christophe, Piera Jovic, Anne Simon, Clio Van Aerde, Claire Wagener, Dagmar Weitze et Peggy Wurth présentent le détail des activités d'ASPRO en 2025.
Cf. le Rapport d'activité en annexe.

4. Présentation des activités pour l'année 2026

Claire Wagener précise que les activités d'ASPRO s'inscrivent dans la continuité et que tout ce qui vient d'être présenté sera approfondi et développé en 2026. Elle insiste cependant sur le focus que nous aimerions accorder d'un côté à nos **contrats** (clause de résiliation prenant en compte plus de cas de figures, droits d'auteur…) et à nos **rémunérations** (notamment en préparant les négociations avec la Theater Federatioun au sujet d'un tarif minimum pour ateliers et d'un tarif pour résidences) et de l'autre côté à nos membres mêmes en favorisant l'**échange** dans l'espoir de renforcer la **solidarité** et l'esprit de communauté. Dans cette optique, le prochain Stammdësch aura lieu le 5 mai 2026 au Wëllem à Luxembourg-ville à partir de 19h00. Elle informe aussi les membres que le CA s'est fixé un rendez-vous fin avril pour réfléchir de manière approfondie aux orientations et perspectives d'ASPRO pour les années à venir.
Elle donne ensuite la parole à Anne Simon pour présenter un autre chantier important pour 2026, la lutte contre les abus de pouvoir grâce au groupe de travail **Unmute Power Abuse**. Fin 2025, les structures de producteurs se sont retirées de ce groupe de travail et le grand défi pour cette année sera la restructuration du groupe de travail dans un contexte plus large. ASPRO s'est proposée pour reprendre en intérim la gestion du site et l'accueil des doléances. L'idée est de travailler sur ce sujet au sein de l'ULASC afin de créer une structure efficace qui aura une marge de manœuvre réelle pour faire face au

cas d'abus. Cette réflexion se fait en parallèle au constat que le Comité de déontologie du Ministère de la Culture ne fonctionne pas de manière satisfaisante dans son état actuel, étant ancré dans d'une structure de pouvoir. Il s'agira aussi de préciser la Charte de déontologie même en ajoutant notamment des possibilités de conséquences pour des structures qui ne respectent pas la Charte.

Claire Wagener introduit un autre chantier primordial en 2026 qui se déclinera sur deux volets, la **santé mentale**. Jill Christophe présente brièvement la **formation de Premiers Secours en Santé Mentale** conçue par la Ligue de Santé Mentale qu'ASPRO proposera à ses membres (attention : au maximum 20 participant·e·s !) les 14 et 28 novembre 2026 (2 fois 6 heures de formation). Comme le Ministère de la Culture prend en charge le financement de cette formation, elle sera entièrement gratuite pour les membres d'ASRO. Une newsletter sera envoyée prochainement avec des informations détaillées. Les inscriptions se feront via info@aspro.lu. Claire de Boursetty présente le **sondage Quabi-Scal** (étude sur la qualité de vie (Qua) et le bien-être (Bi) des travailleurs·euses indépendant·e·s et des salarié·e·s du secteur artistique et culturel au Luxembourg (Scal)) et invite déjà les membres à y répondre en grand nombre. Les résultats de cette étude seront présentés au plus tard au premier trimestre 2027. Le sondage sera accompagné de focus groups pour recueillir aussi des données qualitatives sur le sujet.

5. Présentation du bilan financier 2025

Le trésorier Konstantin Rommelfangen présente le bilan du 31.12.2025 avec un total de l'actif et du passif de 94.978,99 € comprenant un bénéfice de 20.875,85 €.

Konstantin Rommelfangen montre ensuite le compte de profits et pertes du 01.01.2025 au 31.12.2025 avec des charges totales de 83.520,00€. Il attire l'attention sur le fait que les salaires et charges sociales ont augmenté en 2025 avec l'embauche d'une deuxième salariée. Il explique qu'à l'intérieur du poste « autres honoraires » se retrouvent les indemnisations des membres pour leur participation à des groupes de travail. Il rappelle que cette participation est indemnisée à hauteur de 25€ HTVA par heure et encourage les membres ayant participé à un ou plusieurs groupes de travail à envoyer des factures. Il insiste par ailleurs sur l'augmentation considérable de la dotation par la Ministère de la Culture qui permet précisément l'engagement d'une deuxième salariée.

6. Rapport des réviseures de caisse

Les réviseures de caisse Betsy Dentzer et Julie Kieffer ont contrôlé la comptabilité de l'association et n'ont pas constaté d'irrégularité.

7. Approbation des comptes de 2025 et décharge du trésorier

Betsy Dentzer et Julie Kieffer proposent à l'assemblée réunie de donner la décharge au trésorier. Les comptes sont approuvés et la décharge donnée à Konstantin Rommelfangen.

8. Approbation du budget 2026

Konstantin Rommelfangen présente budget pour 2026. Le poste le plus important comprend les salaires et cotisations sociales des deux employées, la rémunération de l'équipe de communication (en indépendantes) ainsi que l'indemnisation des groupes de travail. Par ailleurs sont prévues des dépenses de communication ainsi que des dépenses diverses (de frais administratifs à une enveloppe pour des conseils/expertises). Le trésorier explique aussi que les primes d'assurances payées par les membres ne font que transiter par le compte de l'association : ASPRO les reverse (en prenant en charge une partie des primes) à AXA pour la responsabilité civile et à ACTORS.LU pour l'assurance accident auprès de CHUBB.
Le budget 2026 est approuvé par l'assemblée générale.

9. Nomination de deux réviseures de caisse

Betsy Dentzer et Julie Kieffer acceptent de reconduire leur mandat de réviseures de caisse en 2026.

10. Décharge du conseil d'administration

L'assemblée accorde la décharge au conseil d'administration de 2025, composé de 15 membres et d'une membre cooptée.

11. Élection du nouveau conseil d'administration (15 sièges)

Frédérique Colling, Elsa Rauchs et Paul Schumacher ne souhaitent plus faire partie du conseil d'administration en 2026. Claire Wagener les remercie pour leur engagement.

14 personnes se portent candidates pour le nouveau conseil d'administration et sont élues par l'assemblée : Ela Baumann, Brian Caillet, Jill Christophe, Hadi Deaibes,

Modestine Ekete, Piera Jovic, Nora Koenig, Konstantin Rommelfangen, Anne Simon, Claudia Urhausen, Clio Van Aerde, Claire Wagener, Peggy Wurth, Meva Zabun.

12. Élection du·de la président·e, du·de la vice-président·e et du·de la trésorier·ière par le conseil d'administration

Le nouveau conseil d'administration se retire pour l'élection des postes officiels et revient avec la distribution suivante :

Présidente : Claire Wagener
Vice-présidente : Anne Simon
Trésorier : Konstantin Rommelfangen

13. Divers

Claire Wagener donne la parole aux membres en cas de questions ou de sujets à porter à l'attention de l'assemblée. Personne ne souhaite prendre la parole.

14. Échange et discussions

Claire Wagener clôture l'assemblée générale en remerciant les membres pour leur participation et invite les membres présent·e·s sur place à un verre convivial.